



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Public Works and Government Services Canada  
ATB Place North Tower  
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jaspe  
5th floor/5e étage  
Edmonton  
Alberta  
T5J 1S6  
Bid Fax: (780) 497-3510

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Air Filters	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W6842-17LP75/A	<b>Date</b> 2017-10-02
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W6842-17LP75	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$EDM-024-11192	
<b>File No. - N° de dossier</b> EDM-7-40103 (024)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-11-14</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Mountain Daylight Saving Time MDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Tiet, Anthony	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> edm024
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (587) 926-1376 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (780) 497-3510
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE; REAL PROPERTY OPS UNIT (WEST) EDMTON GARRISON, BLDG 177-TOOL CRIB PO BOX 10500 STATION FORCES EDMONTON Alberta T5J4J5 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada  
ATB Place North Tower  
10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper  
5th floor/5e étage  
Edmonton  
Alberta  
T5J 1S6

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>3</b>
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.1 SOMMAIRE .....	3
1.2 COMPTE RENDU.....	3
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....</b>	<b>4</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES .....	4
2.5 LOIS APPLICABLES .....	4
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....</b>	<b>5</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....	5
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>7</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	7
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>8</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE .....	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	8
<b>PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>	<b>10</b>
<b>A. OFFRE À COMMANDES.....</b>	<b>10</b>
6.1 OFFRE.....	10
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	10
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	10
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES .....	11
6.5 RESPONSABLES.....	11
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS .....	12
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE .....	12
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES .....	12
6.9 LIMITATION FINANCIÈRE.....	12
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	13
6.11 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	13
7.14 LOIS APPLICABLES .....	13
7.15 ... (INSÉRER LE TITRE DE LA CLAUSE DU GUIDE DES CUA APPROPRIÉE)... <b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>	
<b>B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>14</b>
6.1 BESOIN.....	14
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	14
7.3 DURÉE DU CONTRAT .....	14
7.5 PAIEMENT .....	14
7.6 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	15
7.7 ASSURANCES OU EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE .....	15
7.8 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i> .....	15
<b>ANNEXE « A » .....</b>	<b>16</b>

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W6842-17LP75/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6842-17LP75

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
EDM-7-40103

Id de l'acheteur - Buyer ID  
edm024  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

BESOIN .....	16
<b>ANNEXE « B » .....</b>	<b>18</b>
TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES ..	18
<b>ANNEXE « C » .....</b>	<b>23</b>
BASE DE PAIEMENT .....	23
<b>ANNEXE « D » .....</b>	<b>27</b>
RAPPORTS D'OFFRE A COMMANDES .....	27
<b>ANNEXE « E ».....</b>	<b>28</b>
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	28

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique et toute autre annexe.

### **1.1 Sommaire**

Le ministère de la Défense nationale (MDN) vise à établir une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) pour l'approvisionnement et la livraison de divers filtres à air qui seront utilisés sur différentes unités de circulation d'air et de chauffage à plusieurs endroits sur la base Garrison Edmonton à Edmonton, Alberta.

Jusqu'à une (1) offre à commandes sera émise concernant ce besoin.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

### **1.2 Compte rendu**

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

#### **2.1.1 Clauses du Guide des CCUA**

[M1004T](#) (2016-01-28), Condition du matériel - offre

### **2.2 Présentation des offres**

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

### **2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

### **2.4 Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire

canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

### **3.1 Instructions pour la préparation des offres**

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copies papier ou 1 copies télécopieur)

Section II : offre financière (1 copies papier ou 1 copies télécopieur)

Section III: attestations (1 copies papier ou 1 copies télécopieur)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Offre technique**

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe « C », Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

##### **3.1.1 Paiement électronique de factures - offre**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « E » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « E » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W6842-17LP75/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6842-17LP75

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
EDM-7-40103

Id de l'acheteur - Buyer ID  
edm024  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

Clause du *Guide des CUA* [C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

#### **Section III: Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Capacité d'exécuter la totalité des travaux décrits à l'Annexe « A », Besoin.

##### **4.1.2 Évaluation financière**

Le prix total évalué de l'offre indiqué à l'Annexe « B », Base de paiement sera déterminé au moyen des tarifs hebdomadaires fournis par l'offrant. Ces tarifs seront multipliés par les utilisations estimatives indiquées. Les totaux calculés seront additionnés pour donner le prix total évalué de l'offre.

Clause du Guide des CCUA [M0220T](#) (2016-01-28), Évaluation du prix

### **4.2 Méthode de sélection**

L'offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'une offre à commandes se fera en fonction de l'offre recevable la plus basse globalement.

---

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec l'offre**

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre**

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) ([http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848)).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des «

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W6842-17LP75/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6842-17LP75

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
EDM-7-40103

Id de l'acheteur - Buyer ID  
edm024  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

## **PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **A. OFFRE À COMMANDES**

#### **6.1 Offre**

**6.1.1** L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

#### **6.2 Exigences relatives à la sécurité**

**6.2.1** L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### **6.3.1 Conditions générales**

2005 (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

##### **6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports**

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « D ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W6842-17LP75/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6842-17LP75

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
EDM-7-40103

Id de l'acheteur - Buyer ID  
edm024  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **6.4 Durée de l'offre à commandes**

### **6.4.1 Période de l'offre à commandes**

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_. (Inséré à l'émission d'une offre à commandes).

### **6.4.2 Points de livraisons**

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

## **6.5 Responsables**

### **6.5.1 Responsable de l'offre à commandes**

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Anthony Tiet  
Titre : Agent d'Approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction : Région de l'ouest  
Adresse : 5e étage Tour, ATB Place Tower, 10025 avenue Jasper, Edmonton, AB T5J 1S6

Téléphone : 587-926-1376  
Télécopieur : 780-497-3510  
Courriel : anthony.tiet@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

### **6.5.2 Chargé de projet**

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

(Pour être nommé dans l'offre à commandes)

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

### **6.5.3 Représentant de l'offrant**

(À remplir par le soumissionnaire)

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W6842-17LP75/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6842-17LP75

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
EDM-7-40103

Id de l'acheteur - Buyer ID  
edm024  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : \_\_\_\_\_.  
(Pour être nommé dans l'offre à commandes)

## 6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
  - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquentes à une offre à commandes
  - PWGSC-TPSGC 942-2 Commande subséquentes à une offre à commandes (Livraison multiple)
  - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquentes à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
  - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquentes à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquentes qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
  - le numéro de l'offre à commandes;
  - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
  - la description et le prix unitaire de chaque article;
  - la valeur totale de la commande subséquentes;
  - le point de livraison;
  - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
  - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

## 6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser \_\_\_\_\_ \$ (taxes applicables incluses). (Inséré à l'émission d'une offre à commandes).

## 6.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de \_\_\_\_\_ \$, (taxes applicables exclues) (Inséré à l'émission d'une offre à commandes) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût

---

total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou quatre (4) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2017-07-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales [2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Tableau de conformité - spécification de rendement obligatoires minimales;
- g) l'Annexe « C », Base de paiement;
- h) l'Annexe « D », Rapports d'offre a commandes;
- i) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_ (insérer la date de l'offre), (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le \_\_\_\_\_ » **ou** « telle que modifiée le \_\_\_\_\_ » et insérer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s)).

## 6.11 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

## 6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (insérer la loi de la province ou du territoire précisée par l'offrant dans son offre, s'il y a lieu) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.1 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.2 Clauses et conditions uniformisées**

#### **6.2.1 Conditions générales**

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article [2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne), Intérêt sur les comptes en souffrance, de 16 ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

### **6.3 Durée du contrat**

#### **6.3.1 Période du contrat**

La période du contrat est du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_. (conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes).

#### **6.3.2 Date de livraison**

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.4 Paiement**

#### **6.4.1 Base de paiement**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe « C », selon un montant total de \$ (conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### **6.4.2 Limitation des dépenses**

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de (selon l'appel) \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés

aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :

- a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
  - b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
  - c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,  
selon la première de ces conditions à se présenter.
3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

#### **6.4.3 Clauses du *Guide des CCUA***

[A9117C](#) (2007-11-30), T1204 - demande directe du ministère client  
[H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique

#### **6.4.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente**

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

#### **6.5 Instructions pour la facturation**

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

#### **6.6 Assurances**

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

#### **6.7 Clauses du *Guide des CCUA***

[A9039C](#) (2008-05-12), Récupération  
[A9062C](#) (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes  
[B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires

## ANNEXE « A »

### BESOIN

#### A. GÉNÉRALITÉS

##### 1. Description

Le ministère de la Défense nationale (MDN) vise à établir une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) pour l'approvisionnement et la livraison de divers filtres à air qui seront utilisés sur différentes unités de circulation d'air et de chauffage à plusieurs endroits sur la base Garrison Edmonton à Edmonton, Alberta.

Jusqu'à une (1) offre à commandes sera émise concernant ce besoin.

##### 2. Exigence

Les dimensions de filtre suivantes sont requises. Veuillez prendre note que tous les filtres doivent respecter les exigences énumérées.

Dimension du filtre	Quantité annuelle estimée	Spécification A	Spécification B
24 X 24 X 4	262		X
24 X 24 X 2	2800		X
24 X 24 X 12	230	X	
20 X 25 X 4	22		X
20 X 25 X 2	2000		X
20 X 25 X 1	144		X
20 X 24 X 4	6		X
20 X 24 X 2	300		X
20 X 24 X 12	61	X	
20 X 20 X 4	25		X
20 X 20 X 2	260		X
20 X 20 X 12	3	X	
20 X 20 X 1	144		X
16 X 25 X 2	450		X
16 X 25 X 1	144		X
16 X 20 X 2	260		X
16 X 20 WSP	40	X	
16 X 16 X 2	50		X
14 X 25 X 1	12		X
12 X 24 X 2	500		X
12 X 24 X 12	24	X	
20 X 20 WSP	72	X	
16 X 32 WSP	6	X	
20 X 25 WSP	44	X	

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W6842-17LP75/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6842-17LP75

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
EDM-7-40103

Id de l'acheteur - Buyer ID  
edm024  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

16 X 25 WSP	54	X	
-------------	----	---	--

### 3. Données de rendement à l'appui

Un rapport d'essai du produit rédigé par un tiers et effectué avant 2009 doit être fourni sur demande au MDN. Les données d'essai doivent comprendre : le nom du produit, les dimensions, le type de matériau, l'aire du matériau brute en pi<sup>2</sup>, la capacité de rétention de poussière nominale, la cote MERV et la résistance initiale en po de colonne d'eau, tel que prescrit par la norme ASHRAE 52.2-2007.

### 4. Quantité commandée

Les filtres à air seront commandés selon les besoins. Le MDN peut commander un (1) seul filtre, 100 filtres ou plus dans le cadre d'une commande subséquente. En raison du manque d'espace pour l'entreposage, le MDN ne commandera pas toujours des filtres par caisse/boîte; c'est pourquoi le fournisseur **doit** pouvoir vendre des filtres à l'unité.

### 5. Inspection

Tous les filtres à air doivent être inspectés par le client au moment de la livraison avant d'effectuer le paiement. Tout filtre à air qui ne répond pas aux spécifications sera renvoyé au vendeur aux frais de ce dernier.

### 6. Livraison

Le vendeur doit répondre à une commande autorisé dans les 24 heures et doit livrer la commande de filtres à air dans les cinq (5) jours ouvrables après la confirmation des deux parties.

#### 6.1 Adresse de livraison

Real Property Operations (West)  
Bldg 177  
Edmonton Garrison, PO Box 10500, Stn Forces  
Edmonton, AB  
T5J 4J5

## ANNEXE « B »

### TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Une liste exhaustive des spécifications de performance obligatoires minimales est présentée dans le tableau de conformité. Les soumissionnaires doivent clairement démontrer leur conformité à chacune des spécifications de rendement obligatoires.

1. Les soumissionnaires **doivent** démontrer la conformité de leur produit proposé à chacune des spécifications de rendement du tableau de conformité en indiquant si le produit « satisfait » ou « ne satisfait pas » au critère en question.
2. On demande aux soumissionnaires de fournir avec leur offre, à la date de clôture de la demande de soumissions, tous les documents techniques justificatifs, y compris, sans s'y limiter, les fiches de spécifications, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations ainsi que les renvois pertinents dans le tableau de conformité. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les documents techniques justificatifs fournissent suffisamment de détails pour prouver que les produits proposés satisfont aux exigences de rendement. Si aucune documentation technique à l'appui publiée n'est disponible, le soumissionnaire doit préparer un texte descriptif assorti d'une explication détaillée de la façon dont sa soumission est conforme sur le plan technique.
3. Si les documents justificatifs susmentionnés ne sont pas fournis à la clôture des soumissions, l'autorité contractante informera le soumissionnaire qu'il dispose de deux (2) jours ouvrables à compter de la date de l'avis pour les fournir. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, le soumissionnaire verra sa proposition déclarée non recevable.
4. Les soumissionnaires doivent soumettre à l'autorité contractante, par écrit et en détail, leurs préoccupations relatives aux spécifications de rendement avant la clôture des soumissions, tel que décrit dans la demande d'offres à commandes.
5. Si le ou les produits proposés ne sont pas conformes à l'une ou l'autre des spécifications de rendement, la soumission sera déclarée non recevable et éliminée d'emblée.
6. Si, après livraison et acceptation, l'article est jugé inférieur aux caractéristiques de rendement minimales, il sera retourné au fournisseur à ses frais et le contrat sera résilié pour manquement.

**TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES**

Article	Spécification de rendement	Spécification de rendement respectée? Oui/Non	Spécification de rendement offerte : Le soumissionnaire <u>doit</u> indiquer dans cette colonne comment il se conforme aux exigences de la spécification technique	Renvoi : Le soumissionnaire inscrit ici l'endroit où la spécification technique figure dans ses documents justificatifs.
<b>A1.</b>	<b>Spécifications A</b>			
1	Les filtres secondaires doivent être des filtres jetables haute efficacité de type boîte en V. Les matériaux ne doivent pas contenir de matières d'amélioration statiques.			
2	Les matériaux des filtres secondaires doivent comprendre un élément filtrant plissé en fibre de verre double intensité résistant à la moisissure et des séparateurs de grains thermoplastiques qui permettent de maintenir l'uniformité du pli et l'espacement.			
3	Les filtres secondaires doivent posséder la cote MERV 13 lorsqu'ils sont mis à l'essai conformément à la norme ASHRAE 52.2-2007 par un laboratoire d'essai indépendant.			
4	Les filtres secondaires doivent pouvoir supporter une température de fonctionnement égale ou inférieure à 176 °F.			
5	Les filtres secondaires doivent pouvoir soutenir une vitesse de 750 pi/min.			
6	Les filtres secondaires doivent avoir une résistance finale prescrite de 2,0 po de colonne d'eau.			
7	Les filtres secondaires doivent être classés UL 900 par <i>Underwriters Laboratories</i> .			

<b>A2.</b>	<b>Spécifications A – Filtres secondaires 24 x 24 x 12</b>			
1	Les filtres secondaires mesurant 24 x 24 x 12 doivent : posséder une aire de matière égale ou supérieure à 197 pi <sup>2</sup> . Le cadre doit être fait d'un polystyrène hautement durable et d'un linteau intégré sur tous les côtés qui peut soutenir un débit d'air haute vitesse. Des bouchons d'extrémité rigides doivent être fixés mécaniquement et collés sur tous les côtés de l'armature afin de fournir un filtre rigide et durable. Des ensembles de plis de matière doivent être enrobés et scellés au cadre pour empêcher des contournements d'air.			
2	Les filtres secondaires mesurant 24 x 24 x 12 doivent posséder une baisse de pression initiale qui n'excède pas 0,46 po de colonne d'eau selon la cote MERV 13 avec un débit d'air de 492 pi/min.			
<b>B1.</b>	<b>Spécifications B</b>			
1	Les préfiltres doivent être des panneaux plissés à efficacité moyenne faits de matières synthétiques, d'une grille de support en métal déployé galvanisé et d'une armature en carton pour liquides à hautement résistant à la moisissure.			
2	Le préfiltre doit être fait d'une matière synthétique et avoir la forme d'un pli en V uniforme.			
3	Le préfiltre doit être doté d'un endos en fil de métal déployé traité contre la corrosion. Cet endos doit être collé sur la partie en aval de la matière afin de maintenir les plis radiaux et empêcher l'oscillation de la matière.			

4	Le préfiltre doit posséder une armature à double paroi résistante à la moisissure faite de carton à liquides de 28 points rigide et durable. Le cadre doit être collé à la matière sur tous les côtés à l'aide d'un adhésif résistant à la moisissure afin d'empêcher les contournements d'air. Ils doivent être dotés de supports transversaux sur le côté admission d'air et le côté sortie d'air qui permettent de maintenir une distance uniforme entre les plis avec des débits d'air variés.			
5	Les préfiltres doivent avoir une cote MERV 08 lorsqu'ils sont évalués conformément aux lignes directrices énoncées dans la norme 52.2-2007 de l'ASHRAE par un laboratoire d'essai indépendant.			
6	La résistance initiale au débit d'air ne doit pas dépasser 0,23 po, 0,28 po ou 0,30 po de colonne d'eau à un débit d'air de 300, 500 ou 500 pi/min sur des modèles de 1 po, 2 po ou 4 po de profondeur respectivement.			
7	Les préfiltres doivent être classés UL 900 et ULC-S111 par <i>Underwriters Laboratories</i> .			
8	Le fabricant doit garantir l'intégrité de l'ensemble de filtre jusqu'à une colonne d'eau de 1,5 po.			
9	Les préfiltres doivent pouvoir fonctionner dans une température d'au plus 200 °F.			
10	L'efficacité des préfiltres doit être basée sur l'efficacité mécanique et ne doivent pas contenir d'éléments d'amélioration électrostatiques.			

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W6842-17LP75/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6842-17LP75

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
EDM-7-40103

Id de l'acheteur - Buyer ID  
edm024  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

<b>B2.</b>	<b>Spécifications B – Filtres secondaires 24 x 24 x 12</b>			
1	Les panneaux filtrants plissés mesurant 24 x 24 x 2 doivent : comprendre 28 plis ou plus du côté entrée d'air, être dotés d'une zone de matière mesurant au moins 17,4 pi <sup>2</sup> et être faits de matière qui ne contient pas de matériaux d'amélioration statiques.			

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W6842-17LP75/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6842-17LP75

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
EDM-7-40103

Id de l'acheteur - Buyer ID  
edm024  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « C »**

### **BASE DE PAIEMENT**

- Les prix unitaires fermes comprennent tous les coûts liés à la fourniture, à la livraison et aux autres coûts applicables et, sauf indication contraire, doivent rester fermes.
- L'entrepreneur indique les prix pour chaque article en respectant le modèle de présentation ci-après.
- Les prix unitaires fermes sont FAB destination et incluent tous les frais de livraison.
- Les prix unitaires fermes n'incluent pas la TPS; celle-ci est ajoutée sur la facture à titre d'article distinct.
- Il s'agit de prix unitaires fermes en dollars canadiens.
- L'utilisation estimative et le nombre de semaines indiqué sont fournis seulement à titre d'outil d'évaluation; ils constituent l'estimation la plus exacte possible et ne reflètent aucunement l'utilisation réelle prévue ou un engagement de la Couronne.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W6842-17LP75/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6842-17LP75

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
EDM-7-40103

Id de l'acheteur - Buyer ID  
edm024  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**ANNÉE UN (Dates : À DÉTERMINER)**

N° de l'article	Dimensions du filtre	Spécification	Utilisation annuelle estimée (A)	Prix unitaire ferme (B)	Prix calculé (A x B)
1	24 X 24 X 4	B	262	_____\$/filtre	_____ \$
2	24 X 24 X 2	B	2800	_____\$/filtre	_____ \$
3	24 X 24 X 12	A	230	_____\$/filtre	_____ \$
4	20 X 25 X 4	B	22	_____\$/filtre	_____ \$
5	20 X 25 X 2	B	2000	_____\$/filtre	_____ \$
6	20 X 25 X 1	B	144	_____\$/filtre	_____ \$
7	20 X 24 X 4	B	6	_____\$/filtre	_____ \$
8	20 X 24 X 2	B	300	_____\$/filtre	_____ \$
9	20 X 24 X 12	A	61	_____\$/filtre	_____ \$
10	20 X 20 X 4	B	25	_____\$/filtre	_____ \$
11	20 X 20 X 2	B	260	_____\$/filtre	_____ \$
12	20 X 20 X 12	A	3	_____\$/filtre	_____ \$
13	20 X 20 X 1	B	144	_____\$/filtre	_____ \$
14	16 X 25 X 2	B	450	_____\$/filtre	_____ \$
15	16 X 25 X 1	B	144	_____\$/filtre	_____ \$
16	16 X 20 X 2	B	260	_____\$/filtre	_____ \$
17	16 X 20 WSP	A	40	_____\$/filtre	_____ \$
18	16 X 16 X 2	B	50	_____\$/filtre	_____ \$
19	14 X 25 X 1	B	12	_____\$/filtre	_____ \$
20	12 X 24 X 2	B	500	_____\$/filtre	_____ \$
21	12 X 24 X 12	A	24	_____\$/filtre	_____ \$
22	20 X 20 WSP	A	72	_____\$/filtre	_____ \$
23	16 X 32 WSP	A	6	_____\$/filtre	_____ \$
24	20 X 25 WSP	A	44	_____\$/filtre	_____ \$
25	16 X 25 WSP	A	54	_____\$/filtre	_____ \$
<b>Total ANNÉE UN (C)</b>					_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W6842-17LP75/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6842-17LP75

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
EDM-7-40103

Id de l'acheteur - Buyer ID  
edm024  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**ANNÉE DEUX (Dates : À DÉTERMINER)**

N° de l'article	Dimensions du filtre	Spécification	Utilisation annuelle estimée (A)	Prix unitaire ferme (B)	Prix calculé (A x B)
1	24 X 24 X 4	B	262	_____/filtre	_____ \$
2	24 X 24 X 2	B	2800	_____/filtre	_____ \$
3	24 X 24 X 12	A	230	_____/filtre	_____ \$
4	20 X 25 X 4	B	22	_____/filtre	_____ \$
5	20 X 25 X 2	B	2000	_____/filtre	_____ \$
6	20 X 25 X 1	B	144	_____/filtre	_____ \$
7	20 X 24 X 4	B	6	_____/filtre	_____ \$
8	20 X 24 X 2	B	300	_____/filtre	_____ \$
9	20 X 24 X 12	A	61	_____/filtre	_____ \$
10	20 X 20 X 4	B	25	_____/filtre	_____ \$
11	20 X 20 X 2	B	260	_____/filtre	_____ \$
12	20 X 20 X 12	A	3	_____/filtre	_____ \$
13	20 X 20 X 1	B	144	_____/filtre	_____ \$
14	16 X 25 X 2	B	450	_____/filtre	_____ \$
15	16 X 25 X 1	B	144	_____/filtre	_____ \$
16	16 X 20 X 2	B	260	_____/filtre	_____ \$
17	16 X 20 WSP	A	40	_____/filtre	_____ \$
18	16 X 16 X 2	B	50	_____/filtre	_____ \$
19	14 X 25 X 1	B	12	_____/filtre	_____ \$
20	12 X 24 X 2	B	500	_____/filtre	_____ \$
21	12 X 24 X 12	A	24	_____/filtre	_____ \$
22	20 X 20 WSP	A	72	_____/filtre	_____ \$
23	16 X 32 WSP	A	6	_____/filtre	_____ \$
24	20 X 25 WSP	A	44	_____/filtre	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W6842-17LP75/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6842-17LP75

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
EDM-7-40103

Id de l'acheteur - Buyer ID  
edm024  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

25	16 X 25 WSP	A	54	_____\$/filtre	_____ \$
<b>Total année DEUX (D)</b>					_____ \$
<b>Total année UN + année DEUX (C + D)</b>					_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W6842-17LP75/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6842-17LP75

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
EDM-7-40103

Id de l'acheteur - Buyer ID  
edm024  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**ANNEXE « D »**

**RAPPORTS D'OFFRE A COMMANDES**

Chaque rapport d'utilisation doit présenter des données faisant état de tous les travaux effectués dans le cadre d'une commande.

Faire parvenir a:

Télécopieur: (780) 497-3510

Courriel: [WST.PA-EDM@pwqsc-tps qc.gc.ca](mailto:WST.PA-EDM@pwqsc-tps qc.gc.ca)

PERIODE:

- Premier trimestre: du 1er avril au 30 juin.  
 Deuxième trimestre: du 1er juillet au 30 septembre.  
 Troisième trimestre: du 1er octobre au 31 décembre.  
 Quatrième trimestre: du 1er janvier au 31 mars.

Les rapports d'utilisation doivent être présents dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de mise à jour.

**FOURNISSEUR :**

**No DE L'OFFRE A COMMANDES :**

**MINISTERE OU ORGANISME :**

Numéro de commande	Description	Valeur en dollars (incluant la TPS)

A) Valeur totale en dollars des commandes pour la période de référence:	
B) Commandes totales accumulées à ce jour:	
(A+B) Commandes totales accumulées:	

**AUCUN RAPPORT:**  Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période

**PRÉSENTÉ PAR:**

Nom: \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone: \_\_\_\_\_

SIGNATURE: \_\_\_\_\_

DATE: \_\_\_\_\_

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W6842-17LP75/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6842-17LP75

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
EDM-7-40103

Id de l'acheteur - Buyer ID  
edm024  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « E »**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)